-10 - PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 9 février 2016** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Bernard Groulx et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Absents : messieurs Normand Pigeon et Daniel Lauzon

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H35

2016-02-27 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- **7.1** Octroi de subvention pour soutien à l'élite sportive Ngalula Fuamba rugby féminin;
- **7.2** Octroi de subvention pour soutien à l'élite sportive Véronique Demers triathlon.
- 7.3 Octroi de subvention Défi gratte-ciel 2016 Marc Laplante.
- **7.4** Embauche de personnel responsable du développement et des relations avec le milieu.

ADOPTÉE

2016-02-28 <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2016</u>

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2016, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2016, tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-02-29 <u>LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JANVIER 2016 –</u> APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de janvier 2016, au montant de **171 694,49** \$.

ADOPTÉE

2016-02-30 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2016 – APPROBATION</u>

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2016, au montant de **458 421,34 \$**.

ADOPTÉ

2016-02-31 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – ATTESTATIONS EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT</u>

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la greffière, **Catherine Fortier-Pesant**, à signer tous les documents exigés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ c.Q-2), notamment de ses articles 22, 32 et 115.8.

ADOPTÉE

2016-02-32 <u>AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 523, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE</u> <u>ET UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX SECTEURS</u> SIMONE-DE BEAUVOIR ET 150^E AVENUE

Monsieur le conseiller Jean Fournel, donne avis qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement no 523, décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux relatifs à la stabilisation du talus dans les secteurs de la rue Simone-de Beauvoir et de la 150^e avenue.

2016-02-33 <u>AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 517 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE ET L'ACCÈS DES CAMIONS LOURDS AU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL</u>

Monsieur le conseiller Bernard Groulx donne avis qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement no 517, concernant les limites de vitesse et l'accès des camions lourds au réseau routier municipal.

2016-02-34 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-01, lot 5 715 319 (186, RUE DU PINACLE)</u>

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2016-01 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant puisque la construction de la maison proposée sera alors impossible;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins puisqu'il n'y a aucun voisin arrière (lot adjacent à un corridor faunique);

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure no **2016-01**: lot 5 715 319 (186, rue du Pinacle) à l'effet de permettre l'implantation d'une maison unifamiliale contiguë avec une marge arrière de 6,3 mètres, au lieu des 9 mètres prévus à la réglementation, et l'implantation d'une galerie arrière avec un empiètement dans la marge de recul arrière de 2,8 mètres, au lieu des 2 mètres prescrits à la réglementation.

2016-02-35 <u>DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2016-02, LOT 2 067 766 (2241-2243, BOULEVARD PERROT)</u>

Considérant que le requérant souhaite agrandir le bâtiment principal et modifier la forme du toit de celui-ci;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2016-02 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le Conseil **accepte** la demande no **2016-02**, telle que proposée.

ADOPTÉE

2016-02-36 <u>DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2016-03, LOT 2 068 032 (2342, BOULEVARD PERROT)</u>

Considérant que le requérant souhaite agrandir et modifier l'apparence du bâtiment principal;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2016-03 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le Conseil **accepte** la demande no **2016-03**, telle que proposée.

ADOPTÉE

2016-02-37 <u>APPEL D'OFFRES GT2016-02 – FOURNITURE D'UN ROULEAU À ASPHALTE NEUF</u>

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un rouleau à asphalte neuf;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 4 soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 février dernier:

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de cette soumission;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer un contrat à **9018-7980 Québec inc.** au montant de **31 500 \$** plus taxes applicables, pour l'achat d'un rouleau à asphalte neuf.

Qu'une somme additionnelle de 500 \$ soit utilisée pour défrayer les coûts d'immatriculation et de lettrage du véhicule, etc.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans en 5 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-400.

ADOPTÉE

2016-02-38 PROJET MILLÉNIUM II – RUE YVETTE-BRIND'AMOUR – ATTESTATION DE NON-OBJECTION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'objecte pas à la délivrance d'une autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, tel que prévu à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ c. Q-2) pour le projet Millénium II – Rue Yvette-Brind'Amour.

Que ce projet tel que présenté ne contrevient pas à la réglementation municipale présentement en vigueur.

Qu'un permis de construction pourra être émis par la Ville après l'émission de l'autorisation par le ministère.

Que la Ville s'engage à accepter la cession de la rue et ses infrastructures après la signature du certificat d'acceptation finale des travaux.

Que le tout se fera sans frais pour la Ville.

ADOPTÉE

2016-02-39 OCTROI DE SUBVENTION 2016 - MARCHÉ DES SAVEURS DE L'ÎLE PERROT

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du comité organisateur du Marché des saveurs de l'île Perrot;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer au **Marché des saveurs de l'île Perrot** une subvention de **5 600 \$** pour l'année 2016.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2016-02-40 OCTROI DE SUBVENTION 2016 - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE L'ÎLE PERROT

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer à la **Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot** une subvention de **300** \$ pour l'année 2016.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-731-80-992.

ADOPTÉE

2016-02-41 OCTROI DE SUBVENTION 2016 – FONDATION DU PATRIMOINE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer à la **Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal** une subvention de **5 800** \$ pour l'année 2016.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-731-80-992.

ADOPTÉE

2016-02-42 <u>DÉFI DE L'ÎLE – COURSE SUR ROUTE – AUTORISATION D'ÉVÉNEMENT</u>

Considérant que monsieur Martin Fullum, résident de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, a soumis une demande d'autorisation afin d'organiser un événement de course sur route avec des parcours de 2, 5 et 10 km sur le territoire de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'accepter que monsieur **Martin Fullum** tienne un événement de course sur route sur le territoire de la Ville au cours de l'année 2016, conditionnellement à l'obtention d'une accréditation de la Fédération québécoise d'athlétisme et à l'approbation préalable par la Ville des parcours qui seront empruntés lors de l'événement.

ADOPTÉE

2016-02-43 <u>ENTENTE DE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC VILLE DE L'ÎLE-PERROT – NON-RENOUVELLEMENT</u>

Considérant que le 7 septembre 2006, la Ville a signé avec la Ville de L'Île-Perrot une entente relative à la sécurité incendie;

Considérant que cette entente vient à échéance le 6 septembre 2016 et est automatiquement renouvelable pour une période de 5 ans, à moins que l'une des parties n'avise l'autre, au moins 6 mois à l'avance, de son intention d'y mettre fin;

Considérant que les deux villes sont présentement en discussion et que Notre-Dame-de-l'Île-Perrot n'entend pas renouveler l'entente actuelle.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'aviser la Ville de L'Île-Perrot de l'intention de la Ville de mettre fin à l'entente relative à la sécurité incendie signée le 7 septembre 2006.

D'autoriser la directrice générale à signer l'avis prévu à l'article 13 de l'entente.

ADOPTÉE

2016-02-44 <u>RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRES DU COMITÉ</u> CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2014-02-49 le 11 février 2014, mesdames Nathalie Gendron et Marie Trahan et messieurs Martin Gauvreau et Guy Amesse ont été nommés membres du Comité consultatif d'urbanisme:

Considérant que le mandat de ces membres était d'une durée de 2 ans renouvelable:

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2014-07-203 le 8 juillet 2014 madame Louise Huneault a été nommée en remplacement de madame Marie Trahan pour la durée non expirée du mandat de cette dernière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement de renouveler les mandats de mesdames **Nathalie Gendron** et **Louise Huneault** et messieurs **Martin Gauvreau** et **Guy Amesse** à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de 2 ans renouvelable.

ADOPTÉE

2016-02-45 OCTROI DE SUBVENTION POUR SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – NGALULA FUAMBA – RUGBY FÉMININ

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive parmi les résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que Ngalula Fuamba représente l'élite sportive dans la pratique du rugby féminin et qu'elle satisfait aux exigences d'admissibilité établies par la Ville en matière de soutien à l'élite sportive;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'octroyer à **Ngalula Fuamba** une subvention de **500** \$ afin de l'assister dans la poursuite de ses objectifs.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2016-02-46 OCTROI DE SUBVENTION POUR SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – VÉRONIQUE DEMERS – TRIATHLON

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive parmi les résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot:

Considérant que Véronique Demers représente l'élite sportive dans la pratique du triathlon et qu'elle satisfait aux exigences d'admissibilité établies par la Ville en matière de soutien à l'élite sportive;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer à **Véronique Demers** une subvention de **500** \$ afin de l'assister dans la poursuite de ses objectifs.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2016-02-47 OCTROI DE SUBVENTION DÉFI GRATTE-CIEL 2016 – MARC LAPLANTE

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer à **Marc Laplante** une subvention de **150** \$ pour sa participation au Défi Gratte-Ciel 2016.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2016-02-48 <u>EMBAUCHE DE PERSONNEL – RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT</u> ET DES RELATIONS AVEC LE MILIEU

Considérant la création d'un poste de responsable du développement et des relations avec le milieu au sein de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Patrick Lefebvre à titre de responsable du développement et des relations avec le milieu, à compter du 8 février 2016, au salaire et aux conditions entendus.

D'autoriser la directrice générale à signer l'entente de travail avec monsieur Lefebvre.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de janvier 2016 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-02-49 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement de lever la séance à 19h58.

ADOPTÉE

Danie Deschênes	Catherine Fortier-Pesant
Mairesse	Greffière
/vc	